

## Good Value for Money

### Tableau comparatif de Conditions Générales de contrats d'Assurance Santé

<b>Société d'assurance</b>	<b>MAPA</b>
<b>Nom du produit</b>	<b>MAPA Vitalité</b>
<b>Distributeur</b>	<b>Bureaux MAPA</b>
<b>Groupe d'appartenance de la société d'assurance</b>	<b>MAPA</b>
<b>Catégorie Good Value for Money du produit</b>	<b>Santé Familles - Haut de gamme</b>
<b>Éléments de référence</b>	
Version des conditions générales analysées par Good Value for Money	Septembre 2013
Statut du contrat	Ouvert aux souscriptions nouvelles
Date de mise à jour de la fiche	04/03/2014
<b>Médecins</b>	
Médecin généraliste	200 % de la base de la Sécurité Sociale
Médecin spécialiste	200 % de la base de la Sécurité Sociale
Médecin non-conventionné	200 % sur la base du Tarif d'Autorité (en 2014 : 0,98 €)
<b>Médicaments</b>	
Médicaments à vignette blanche (remboursés à 65 % par la Sécurité Sociale)	100 % du coût des médicaments
Médicaments à vignette bleue (remboursés à 30 % par la Sécurité Sociale)	100 % du coût des médicaments
Médicaments à vignette orange (remboursés à 15 % par la Sécurité Sociale)	Prise en charge à 100 % en option
Médicaments prescrits non-remboursés	Forfait maximum de 50 € par an pour une liste de médicaments
<b>Auxiliaires médicaux</b>	
Kinésithérapeute	200 % de la base de la Sécurité Sociale
Infirmier (ère)	200 % de la base de la Sécurité Sociale
<b>Soins dentaires</b>	
Soins dentaires	100 % de la base de la Sécurité Sociale
Prothèses remboursées par la Sécurité Sociale	Jusqu'à 370 € par couronne, 670 € par appareil
Prothèses non-remboursées par la Sécurité Sociale	Jusqu'à 370 € par couronne
Orthodontie remboursée par la Sécurité Sociale	300 % de la base de la Sécurité Sociale
Orthodontie non-remboursée par la Sécurité Sociale	300 € par an
Autres soins non remboursés par la Sécurité Sociale (implantologie...)	Implantologie : 400 € par an - Parodontologie : 200 € par an
<b>Optique</b>	
Lunettes et verres remboursés par la Sécurité Sociale	Enfants : jusqu'à 230 € - Adultes : jusqu'à 500 €
Lunettes et verres non remboursés par la Sécurité Sociale	Enfants : jusqu'à 230 € - Adultes : jusqu'à 500 €
Lentilles remboursées par la Sécurité Sociale	Jusqu'à 230 € par an
Lentilles non-remboursées par la Sécurité Sociale	Jusqu'à 230 € par an
Chirurgie réfractive	600 € par œil et par an
<b>Audition</b>	
Prothèses auditives remboursées par la Sécurité Sociale	Enfant : 1 300 € - Adulte : 600 € ou 800 € (réseau de soins)
<b>Prévention et médecines alternatives</b>	
Sevrage tabagique	Maximum 250 € par an pour l'ensemble de la prévention
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, ...	Forfait maximum de 200 € par an
<b>Hospitalisation</b>	
Remboursement du forfait hospitalier	100 % des frais réels
Chambre individuelle - Supplément par jour	140 € par jour maximum
Chambre individuelle - Nombre maximum de jours par an	Max. 365 jrs sur la durée du contrat en psychiatrie ou rééducation
Remboursement du forfait pour lit d'accompagnant	100 % des frais réels (enfants de moins de 16 ans)
<b>Appareillage orthopédique</b>	
Prothèses et orthopédie	200 % de la base de la Sécurité Sociale
<b>Exemples de tarifs annuels (prime globale TTC pour tous les ayants-droit couverts)</b>	
Couple 36-38 ans avec 2 enfants à Paris	3 586 €
Couple 36-38 ans avec 2 enfants à Marseille	3 646 €
Couple 36-38 ans avec 2 enfants à Cognac	Non disponible